

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **23 SEPTEMBRE 2025 à 20h00**

-----

Le mardi vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT (arrivée au point 4), Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Claire RADZUWEIT, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN.

Membres absents excusés :

Jean-Marc PILOT procuration donnée à Roland ONIMUS (jusqu'au point 3)

Vanessa MEYER est présente.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 18 septembre 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025
3. Régularisation paie – Création de poste
4. Fixation du tarif de vente des parcelles - Alignement rue de Rumersheim
5. Présentation de l'étude de faisabilité – Vidéosurveillance
6. Admission en non-valeur
7. Frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages
8. Rapport activité TEA 2024
9. Délégation de signature : information
10. Informations communiquées par les Adjoints
11. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**Après délibération, le conseil municipal, approuve avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025.**

**POINT N° 3**  
**Création de postes permanents**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer une régularisation administrative concernant plusieurs postes relevant des ressources humaines. Cette régularisation fait suite à un signalement du Service de Gestion Comptable (SGC) de Mulhouse.

Il rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création des emplois permanents suivants, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures :

- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :**

- **décide de créer les emplois permanents susmentionnés à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;**
- **précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la commune ;**
- **autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à la présente décision.**

**POINT N° 4**  
**Fixation du tarif de vente des parcelles - Alignement rue de Rumersheim**

*Arrivée de Jean-Marc PILOT*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'alignement de la Rue de Rumersheim, il est nécessaire d'acquérir certains fragments de parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Il précise que ce dossier, en suspens depuis 2014, nécessite désormais d'être régularisé afin de permettre l'intégration des terrains concernés dans le domaine public communal.

Pour ce faire, il convient de fixer un tarif de rétrocession. Le tarif proposé est de 2 000 euros l'are, qui servira de base pour les acquisitions foncières à venir dans le périmètre concerné.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :**

- **approuve la fixation du tarif de rétrocession à 2 000 euros l'are ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment les actes notariés d'acquisition et toute pièce afférente à l'incorporation dans le domaine public communal.**

**Linda MANA** souhaite des précisions par rapport à « la phase de régularisation ». Quel est l'élément qui a empêché ce dossier d'être régularisé ? Vu le temps passé, y a-t-il une incidence sur le coût du terrain ?

**Roland ONIMUS** explique que, comme l'ancienne secrétaire de mairie n'avait pas fait remonter le dossier aux instances concernées, le dossier des terrains privés achetés sous la précédente mandature est resté en suspens et les vendeurs n'ont pas été payés. Une régularisation administrative était nécessaire pour normaliser cette affaire. 10 ans plus tard les géomètres ont été recontactés pour un nouveau passage et les vendeurs concernés devront passer pour une signature en mairie et chez le notaire. Le tarif proposé au départ et acté dans une délibération de 2014 a été repris.

**Daniel GODINAT** précise que le tarif normal était fixé à l'euro symbolique.

**Roland ONIMUS** admet cela, mais à l'époque la délibération avait fixé le prix à 2 000 € et à présent il n'est plus possible de revoir ce prix à l'euro symbolique.

**Pierre REMY** demande de quel côté de la rue sont situés les terrains.

**Roland ONIMUS** expose qu'ils sont situés des deux côtés de la rue.

**Daniel GODINAT** explique que la rue va d'abord vers l'est et repart vers l'ouest par après.

**Pierre REMY** se pose la même question que Linda MANA quant au prix de ces terrains.

**Roland ONIMUS** indique que les terrains concernés sont relativement petits (des bandes de 2 m de large sur 10 m de long) et n'entraîneront par conséquent que la dépense de petites sommes.

**Edith ZANINETTI** mentionne que dans la rue de Rumersheim beaucoup de lotissements ont été créés sans tenir compte de l'arrêté d'alignement, ce qui oblige la municipalité, dans les travaux engagés, à déporter un peu sur le côté droit avec pour point positif la suppression de cette grande ligne droite et le retour à une largeur de chaussée et des trottoirs conformes. Elle ajoute que le retard pris dans ce dossier n'est pas uniquement dû à l'ancienne secrétaire de mairie car beaucoup de personnes avaient refusé de signer les arrêtés d'alignement, malgré les relances qui leur avaient été adressées.

**POINT N° 5**  
**Présentation de l'étude de faisabilité – Vidéoprotection**

Mme Martine LUTHRINGER, Adjointe au Maire, rappelle les éléments suivants relatifs au projet de vidéoprotection :

- Une délibération adoptée en mars 2024 a validé la possibilité pour l'agglomération de passer ou exécuter des marchés pour le compte des communes membres, dans le cadre de groupements de commandes.
- En juin 2024, un diagnostic de sûreté en matière de vidéoprotection, établi par la Gendarmerie, a été présenté lors du Conseil Municipal.
- En mars 2025, le Conseil Municipal a validé le lancement d'une étude de faisabilité via l'UGAP, pour un montant de 10 215,58 € TTC.

L'étude, structurée en deux phases, a permis d'identifier les besoins suivants :

- Phase 1 : Équipement de vidéoprotection des bâtiments communaux
- Phase 2 : Équipement de vidéoprotection sur les voiries

**Afin d'avancer sur la mise en œuvre du projet, il est proposé de confier à la société SNEF le chiffrage des deux phases, avec une priorité donnée aux bâtiments communaux.**

L'étude a été transmise avec l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre (Anne DABRY) :**

- **mandate la société SNEF pour établir un devis relatif aux phases 1 et 2 du projet de vidéoprotection ;**
- **autorise M. le Maire à signer les devis correspondants et à engager les démarches nécessaires à la suite du projet.**

**Bernard RAILLARD** a constaté que la fibre passe au niveau de la rue du Général de Gaulle et propose l'utilisation de ce même passage pour les câblages des caméras, évitant ainsi toute ouverture de la route. Il s'inquiète également de la capacité de portée de l'objectif de la caméra vers le site des arboriculteurs.

**Daniel GODINAT** précise que la caméra reste fixée sur le rond-point « Bantzenheim-Chalampé » sans objectif de visée sur le site des arboriculteurs. Uniquement le câble d'alimentation prendra son départ là-bas.

**Martine LUTHRINGER** confirme que c'est l'alimentation électrique qui part du site des arboriculteurs ; la caméra reste sur le mât du rond-point.

**Bernard RAILLARD** ajoute que pour cette caméra fixée sur le mât du rond-point, la stabilité de ce dernier devra être optimale.

**Jean-Luc LINDECKER** suppose que des enregistrements seront faits. Combien de temps seront-ils conservés ?

**Martine LUTHRINGER** répond que la durée maximale de conservation sera de 30 jours selon la réglementation. Mais ce point sera défini quand les dossiers seront constitués. De toute manière il n'y aura aucune possibilité de les visionner en direct, personne ne se trouvant derrière un écran. Elle rappelle qu'il s'agit de protection, pas de surveillance.

**Guillaume SEVIN** rappelle avoir proposé des caméras dès 2020 et est heureux de constater que cette idée a fait son chemin. Il évoque à nouveau avoir été témoin de certaines incivilités, notamment nocturnes, après avoir vu des jeunes en balade et quelques violences autour de la chapelle. Par ailleurs, il n'a pas entendu parler des récentes innovations dans le domaine du prédictif pour la vidéosurveillance,

ignorant si elles seront intégrées et explique qu'il s'agit de la capacité algorithmique à discerner un comportement potentiellement préjudiciable à la société.

**Frédéric BRENDER** réitère que les caméras sont installées dans un but de protection et non pour faire de la surveillance. Le cahier des charges ne prend pas en compte la surveillance.

**Martine LUTHRINGER** rajoute que les vidéos ne seront consultées qu'en cas d'incivilités avérées, suivies d'une demande de visionnage par les gendarmes.

**Guillaume SEVIN** indique que rien n'interdit une anticipation grâce aux nouvelles technologies. Il porte à l'attention du conseil qu'une personne à priori sans domicile fixe dormait à la chapelle pendant une partie de l'été. Il n'a pas jugé utile de signaler sa présence n'ayant constaté aucune dégradation. Mais les lieux isolés sont vulnérables et devraient faire l'objet d'une vigilance particulière.

**Daniel GODINAT** fait savoir que la personne en question, effectivement présente souvent cet été, était d'une grande gentillesse et politesse, heureuse d'avoir comme abri cette chapelle où elle a pu s'abriter et dormir au calme. Daniel Godinat signale par ailleurs que les agriculteurs veillent également à la bonne conservation de cette chapelle, ce qui semble ravir Guillaume Sevin.

**Edith ZANINETTI** souhaite savoir si l'étude prévoit une caméra au Point Vert vu les incivilités récurrentes à cet endroit.

**Martine LUTHRINGER** répond qu'elle n'était pas prévue mais qu'il est toujours possible de la rajouter.

**Edith ZANINETTI** précise les incivilités constatées sur place avec le SIVOM : dépôts de souches, de traverses de chemin de fer et d'autres déchets qui doivent être triés par les ouvriers communaux ou le personnel du SIVOM. Beaucoup de gens déchargent au Point Vert sans autorisation. Elle rappelle que le lieu est réservé aux habitants de la commune. Une caméra peut-elle être placée à cet endroit ?

**Pierre REMY** propose la solution du badge avec réservation de ce dispositif aux habitants dépendant du SIVOM.

**Le Maire** expose que plusieurs possibilités ont été discutées lors d'une réunion sur place avec les responsables du SIVOM.

- La 1<sup>ère</sup> concerne la mise en place d'une barrière avec les badges aux habitants de Chalampé et Bantzenheim ;
- Un portique ne convient pas en raison de sa hauteur qui limiterait l'accès aux tracteurs par exemple ;
- La mise en place d'un agent communal tous les mercredis et samedis ne pourra pas se faire en raison de l'effectif trop restreint.

Ce dossier sera rediscuté prochainement avec le maire de Chalampé et suivi de très près afin de trouver une solution éventuellement financée en tripartie.

**Jean-Luc LINDECKER** pense que comme le Point Vert appartient au SIVOM, c'est ce dernier qui devrait supporter le coût de l'aménagement.

**Le Maire** prévient que le SIVOM n'investira pas une telle somme et que le risque est la fermeture pure et simple du Point Vert.

**Edith ZANINETTI** ajoute l'évocation faite concernant le Point Vert existant à Ottmarsheim où la fréquentation est moyenne. Il y a lieu de rester prudents afin de pouvoir conserver celui de Bantzenheim.

**Le Maire** évoque une réunion où Mme Zimmermann, présidente de la Communauté Porte de France Rhin-Sud avait clairement exprimé qu'en cas de mécontentement le Point Vert de Bantzenheim serait fermé et qu'il faudrait se rendre à Ottmarsheim.

**Claire RADZUWEIT** s'interroge, par rapport aux caméras, et voudrait une confirmation pour être sûre qu'il faut bien faire appel à la gendarmerie pour pouvoir visionner les enregistrements. Dans le cas où une caméra serait implantée au niveau du Point Vert, la gendarmerie se déplacerait-elle et visionnerait-elle ces images ?

**Le Maire** avoue que l'étude de mise en place de caméras a suscité beaucoup de réflexions, mais les incivilités ont pris une telle ampleur qu'elles ne laissent plus place à une tergiversation. Les enregistrements peuvent être visionnés par les gendarmes, les brigades vertes et deux personnes assermentées.

**Guillaume SEVIN** intervient pour préciser qu'une autorisation préfectorale désigne les personnes habilitées à visionner les images.

**POINT N° 6**  
**Admission en non-valeur**

M. le Maire informe que certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu. Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Madame la Comptable a demandé à la commune de Bantzenheim de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes n° 7162343033 en date du 27 novembre 2024.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève 1 398.87 € pour le budget principal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'admettre en non-valeur pour le montant suivant :**
  - **6541 – Créances admises en non-valeur 1 398.87 € ;**

**POINT N° 7**  
**Frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages**

M. le Maire informe que face à la recrudescence des dépôts sauvages sur le territoire communal, et afin de préserver l'environnement et la salubrité publique, il convient de fixer un montant forfaitaire visant à couvrir les frais d'enlèvement engagés par la collectivité.

Ces frais seront appliqués en complément des éventuelles poursuites et sanctions prévues par la législation en vigueur à l'encontre des auteurs identifiés de tels dépôts.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, des frais d'enlèvement applicables aux auteurs de dépôts sauvages, dès lors qu'ils sont identifiés ;**
- **de fixer un forfait d'enlèvement de 500 euros ;**
- **lorsque le volume ou la nature des déchets nécessite l'intervention d'une entreprise extérieure, la prestation sera intégralement refacturée à l'auteur, majorée des frais administratifs ;**
- **de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et de signer tous les documents nécessaires à son application.**

**Guillaume SEVIN** partage en :

- 1<sup>er</sup> point : l'expérience d'une discussion avec les maires de Steinbach et Uffholtz qui sont confrontés également à ce type de problème dans la montée des Vosges. Les amendes sont dissuasives mais selon la nature des déchets ou des délinquants, ces derniers sont prêts à courir le risque.
- 2<sup>e</sup> point : la plupart des personnes épinglées dans ces deux communes le sont grâce aux caméras, qui arrivent grâce à l'analyse prédictive et à une résolution adaptée, à calculer la différence de poids au niveau des essieux. La gendarmerie arrive à discerner grâce aux excellents équipements de ces mairies lesquels de ces camions sont revenus plus légers de la montagne.
- 3<sup>e</sup> point : pour les jeunes et moins jeunes, outre la partie pécuniaire dissuasive dans une certaine mesure, le gilet orange et les travaux d'intérêt généraux fonctionnent bien et peuvent mener à un ressenti d'humiliation pour ces délinquants et s'inscrire dans une action plus pédagogique.

**Pierre REMY** comprend que les déchets sont toujours retrouvés aux mêmes endroits : sorties de chemins ou accès à la forêt et demande s'il existe la possibilité de mettre des appareils photo identiques à ceux utilisés par les chasseurs ?

**Daniel GODINAT** fait savoir que ce procédé est refusé par l'ONF.

**Le Maire** dit que l'ONF a proposé, lors d'une dernière réunion, de revoir la mise en place de nouvelles barrières interdisant l'accès à la forêt.

**Thierry SALTZMANN** exprime que les barrières n'empêcheront pas les contrevenants de déposer leurs ordures juste devant les accès interdits. Voter pour les amendes est un premier pas, mais il faudrait mener une réflexion pour la mise en place de dispositifs performants permettant d'intercepter les auteurs de ces délits.

**Jean-Marc PILOT** précise qu'interpeller est un début qui doit être suivi d'une condamnation en justice ce qui s'avère plus compliqué à l'heure actuelle vu l'exemple de ce garagiste de Kembs dont le procès est engagé depuis plus d'un an et se trouve être, de surcroît, insolvable.

**Guillaume SEVIN** explique qu'administrativement, comme le TIG est du ressort d'un arrêté municipal, il est plus facile à mettre en place que de passer par une grosse structure administrative étatique pour se débarrasser d'une telle affaire.

**Linda MANA** interroge par rapport aux montants annoncés, par qui et sur quelle base ils ont été définis à 350 € et s'il existe un cadre légal permettant d'augmenter ce chiffre ?

**Le Maire** répond que ce montant correspond à celui pris dans l'arrêté de Chalampé.

**Linda MANA** revient sur l'opposition aux appareils photos de la part de l'ONF. Sur quoi est appuyé ce refus ?

**Guillaume SEVIN** apporte les précisions liées au montant des amendes administratives en citant la loi du 27 décembre 2019, article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, qui stipule que le montant peut atteindre 500 €.

**Le Maire** intervient pour faire le point par rapport aux solutions trouvées face aux dépôts sauvages. Il a fallu déterminer « *qui ramasse quoi* » tant cette action était compliquée.

- Lors d'une réunion, il a été décidé qu'en matière de dépôts sauvages, tous ceux se trouvant sous les arbres, dans la forêt, sont maintenant ramassés, évacués et pris en charge financièrement par l'ONF ;
- Les déchets situés le long de la route départementale, ne se trouvant pas sous un arbre, seront pris en charge par la CEA ;
- les déchets déposés dans les champs, les rues, sur le ban communal, seront ramassés par le service technique.

Ces dispositions fonctionnent depuis deux mois, quand quelqu'un rapporte avoir repéré un dépôt de déchets, la mairie fait un signalement à la Brigade Verte afin qu'elle établisse un PV et selon l'emplacement, l'un ou l'autre intervenant se charge d'évacuer l'objet du délit.

Une nouvelle réunion avec tous les intervenants aura lieu au mois d'octobre pour permettre de faire le point et de poursuivre l'installation de merlons, car il semblerait que cette solution soit la seule pour éviter les dépôts sauvages le long de la D39. Il a été constaté depuis, que les dépôts ont lieu sur les emplacements sans merlons, mais on ignore encore où ils seront jetés lorsque les merlons seront en place le long de toute la D39.

**POINT N° 8**  
**Rapport activité TEA 2024**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que comme tous les membres ont été destinataires du rapport d'activité Territoire d'Energie d'Alsace, entité dont la commune fait partie, il n'y a rien à ajouter d'autre que le fait d'avoir bénéficié d'une subvention qui se renouvellera cette année encore.

M. Jean-Marc PILOT rajoute que ce syndicat fonctionne de manière optimale et qu'il a accueilli récemment des communes du Bas-Rhin. Pour rappel, le syndicat bénéficie par ailleurs toujours de subventions pour l'enfouissement des lignes, l'éclairage et certaines opérations liées à l'électricité.

Le rapport a été transmis avec l'ordre du jour.

**L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**POINT N° 9**  
**Délégation de signature : information**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

**Maître TINCHANT**

Propriété rue de Strasbourg  
Cadastrée section 3 n°137

**Maître FAUSTHER**

Propriété 10 rue des Alpes  
Cadastrée section 24 parcelle n°185

**Maître LUCIUS**

Propriété 29 rue de Bâle  
Cadastrée section 25 n°262 et section 26 n°265

**Maître PIN et JOURDAIN**

Propriété 51 rue du Général de Gaulle  
Cadastrée section 19 parcelle n°314

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 10**  
**Informations communiquées par les Adjointes**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **Médiathèque**  
Les travaux de la médiathèque se déroulent correctement et la seule mauvaise surprise a été liée au retard de livraison du mobilier, qui a engendré un retard pour la réouverture fixée à présent mi-novembre.
- **Marché Saint Nicolas**  
Le marché se tiendra le samedi 6 décembre. 18 chalets étaient disponibles et comme les demandes ont afflué il en reste 3. Les gens de Gonthaud ne seront pas présents cette année car ils organisent de leur côté « le marché d'ici et d'Alsace » au mois de décembre également.
- **SPLEA**  
Une convention signée avec la SPLEA pour le transport des enfants via les écoles entre Bantzenheim et Chalampé en 2020, avait fixé les prestations horaires à hauteur de 15,25 € pour 508 heures, aboutissant à des frais de déplacement de 7 754 € partagés entre Bantzenheim et Chalampé.  
Pour la dernière convention le montant a atteint 23,88 €, soit un total de 12 035 €.  
Cette augmentation très importante s'explique par le fait qu'en 2022 la base de calcul a été revue en partant sur les salaires les plus bas. Le mode de calcul a été modifié et est passé à une moyenne qui paraît un peu plus logique. L'augmentation est de 30% avec des hausses de 5 à 6% par année. Cet ajustement est dû à la convention collective qui a été modifiée (augmentation importante des salaires, gains de points pour les équivalents temps plein, primes d'ancienneté et autres). Le but n'est pas de remettre en cause la convention, ni la qualité de travail fourni par la SPLEA, mais de pouvoir fournir des explications en cas de demande.
- **SIAEP**  
A la suite de la dernière réunion du comité, des prestataires ont été contactés puisque la possibilité de prendre du personnel communal n'était possible ni à Bantzenheim, ni à Rumersheim.
  - > Une proposition a consisté à la prise de contact de prestataires sur la partie technique pour remplacer Pascal qui part à la retraite à la fin du mois d'octobre ;
  - > Veolia, Suez et Caléo ont été contactés. Caléo, est le seul à avoir répondu ;
  - > Le président a essayé de voir avec Munchhouse et les syndicats environnants sans résultat ;
  - > Concernant Veolia et Suez les dossiers sont déposés sur un portail et c'est l'attente ;
  - > Grâce à Frédéric nous avons eu un contact cette semaine avec Veolia qui se rendra sur place et fera éventuellement une proposition ;
  - > Jean-Marc Pilot a contacté la Régie de l'Eau m2A en leur proposant une gestion technique des installations à laquelle ils ne se sont pas opposés, mais des discussions doivent être menées pour déterminer les conditions ;
  - > Un rendez-vous est programmé avec Veolia vendredi ; Jean-Marc Pilot les recevra et leur présentera le cahier des charges qu'il a établi. Il espère avoir, via le maire de Bantzenheim, un rendez-vous avec les responsables de la Régie de l'Eau puisque le cahier des charges est disponible.

**Frédéric BRENDER** pense que Veolia pourrait répondre rapidement.

**Jean-Marc PILOT** enchaîne en exposant qu'une réponse rapide serait une bonne chose, mais que la décision appartient au comité syndical qui demandera éventuellement un deuxième avis, ce qui entraînerait à nouveau une attente.

**Thierry SALTZMANN** demande si la Régie de l'Eau était favorable à s'investir ?

**Jean-Marc PILOT** explique que le directeur des services n'était pas opposé mais la décision finale est politique.

**Frédéric BRENDER** prévoit qu'avec la Régie il y aura une convention à la clef.

**Jean-Marc PILOT** expose que, peu importe l'intervenant, avant toute rencontre et discussion, il faut disposer d'un cahier des charges pour expliquer les installations et les prestations attendues.

**Thierry SALTZMANN** souhaite savoir si une réponse a été obtenue de la part de SUEZ.

**Jean-Marc PILOT** répond par la négative en précisant que les grands groupes disposent de plateformes sur lesquelles sont déposées les demandes. Le problème dans ce procédé est l'absence d'un contact direct.

**Linda MANA** a du mal à comprendre qu'ayant été absorbés par m2A, le problème discuté ne puisse trouver une solution au sein de l'intercommunalité ?

**Jean-Marc PILOT** explique que comme le syndicat se trouve sur deux intercommunalités cela pose problème. Pour Bantzenheim, c'est la m2A qui gère la distribution de l'eau mais la partie vente et production de l'eau revient au syndicat.

**Linda MANA** pense que dans le cas de cette situation critique, il faudrait une réaction franche pour signaler la nécessité d'une personne supplémentaire.

**Jean-Marc PILOT** avoue que la décision politique découle de l'ensemble de 39 communes qui ne souhaitent peut-être pas ajouter des frais supplémentaires à la régie. Il faut ajouter que sur l'ensemble du secteur la m2A a pratiquement la charge de toute la partie production ET distribution de l'eau. Bantzenheim est la seule commune qui fait exception.

**Frédéric BRENDER** juge qu'avoir voulu conserver la gestion de la production de l'eau a peut-être eu un effet piégeant.

**Jean-Marc PILOT** définit que c'est vrai pour la partie technique, mais que par ailleurs il est important de garder la main sur ce syndicat. Il rappelle qu'au point de vue politique il y a 4 élus de Bantzenheim (nommés par m2A) et 4 élus de Rumersheim. Jean-Marc PILOT souhaite faire bouger les choses rapidement.

**Pierre REMY** demande ce qui se passera si le syndicat n'arrive pas à produire l'eau à distribuer...

**Jean-Marc PILOT** explique que c'est pour cette raison qu'il a milité un certain temps en faveur d'un raccordement. Il aurait anticipé le futur pour faire face à toutes sortes de situations. Il avait pourtant bien envisagé un bouclage au niveau de Chalampé pour disposer d'une solution de rechange.

### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2<sup>e</sup> Adjointe au Maire**

- **Rentrée des écoles**

Elle s'est très bien passée.

- 8 petits, 12 moyens en maternelle, soit 20 élèves pour la classe
- 9 grands section maternelle et 8 CP, soit 17 élèves pour la classe
- 25 enfants en CE1 – CM1
- 23 enfants en CE2 – CM2

Une classe verte est prévue du 3 au 7 mai 2026.

- **Travaux communaux**

- > Des travaux d'entretien des bâtiments communaux ont été faits : rafraîchissement de la peinture de la cuisine dans la Maison du citoyen et remise en peinture des façades de l'école maternelle ;
- > En voirie : mise en place des signalisations provisoires rue de la Verdure (remplacement de panneaux défectueux et mise en place de panneaux « rue sans issue » rue des Chênes, des Sapins et des Prés ;
- > Pour la médiathèque les travaux ont été réalisés, il reste juste la porte de séparation du bureau à mettre en place. Le mobilier, commandé tardivement, impacte le délai de livraison prévu mi-octobre pour une ouverture possible en novembre.

- **Cour de l'école**

A Bantzenheim les problèmes de sous-sol sont nombreux. Le rapport de l'étude de sol, portant sur 65 pages, a été réceptionné en août dernier et présente un avis défavorable, bien au-delà des hypothèses faites à la base. Ce rapport dit : « *D'après la carte géologique de Mulhouse n° 413 le sous-sol du site est constitué, sous d'éventuels remblais et sols remaniés, par des alluvions anciennes de la basse terrasse rhénane voire par une couverture de limon sur les sables et graviers. Les alluvions de la basse terrasse sont souvent masquées par des limons de débordement qui se sont déposés aux époques antérieures à la régulation du Rhin lorsqu'aux époques de crues le Rhin inondait encore la vallée majeure.* »

Ces conclusions entraîneront donc la mise en œuvre de fondations descendant à 3 m pour trouver une stabilité du sol. Un courrier de négociation a été adressé aux 3 entreprises ayant déposé une offre pour le « gros œuvre » avec les modifications demandées par cette étude, impératives pour l'obtention d'une garantie.

Le lot « charpente » est resté infructueux. Une nouvelle consultation est en cours avec remise demandée pour le 2 octobre. La décision de la CAO est reportée au 9 octobre.

Le dossier de subvention de l'Agence de l'Eau est en cours de finalisation.

- **Rue de Bâle**

- > Des travaux de raccordement d'eau menés par la Régie de l'Eau m2A débuteront le 6 octobre. Un courrier a été envoyé aux riverains le 2 septembre 2025 pour leur préciser qu'il y aurait une phase 2 entre les numéros 45 et le 4 rue de Mulhouse. La durée des travaux sera de 16 semaines. La conduite de distribution sera conservée, les branchements partiellement repris en 1984 seront remplacés jusqu'au compteur qui sera systématiquement installé en limite de propriété dans un regard approprié. Les conduites de distribution parallèles seront supprimées et les branchements repris sur la conduite principale. Le linéaire total des branchements à reprendre est d'environ 1450 m ;
- > S'ensuivra le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux en novembre ou plus tard mais impérativement cette année ;
- > Au niveau circulation un arrêté sera demandé pour des travaux en route barrée, avec interdiction aux poids-lourds, sauf livraisons et bus. Un itinéraire de déviation sera proposé par la D4b, la D8 et la D39. Une signalisation au niveau de Stellantis est nécessaire, avec la mention « traversée de Bantzenheim interdite aux poids-lourds, sauf accès à l'Horticulture Guyot ;
- > Il faudra éventuellement demander la même exception pour Alsace Renov' Habitat ;
- > Une interdiction de circuler aux véhicules légers, sauf riverains, avec un itinéraire de déviation par Chalampé, en empruntant la D4b et la D39. SOLEA assure deux rotations par jour pour les transports scolaires. Une déviation n'est pas envisageable, le temps de transport étant restreint. Un accès est à conserver pour les riverains, les secours, les ordures ménagères, les commerces et le bus.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

- **Commission information communication**

Elle s'est réunie la semaine dernière afin de poursuivre le travail pour le futur bulletin.

- **Utilisation de la Salle de Sport**

Une réunion se tiendra demain avec les associations qui utilisent la salle de sport pour établir un planning destiné à satisfaire dans les meilleures conditions les utilisateurs de cette salle.

- **USBB – Union Sportive Blodelsheim Bantzenheim**

La fusion entre le club de foot de Bantzenheim et celui de Blodelsheim. Elle est devenue effective

et porte le nom d'USBB (Union Sportive de Blodelsheim-Bantzenheim) et dont le président est M. MANIGOLD.

- **Festival Jazz**

La municipalité participe financièrement à cette soirée. Elle s'est déroulée dans la salle des fêtes, le 2 août dernier, en raison de l'incertitude météorologique. Le concert était de qualité et l'association NASHV'ILL qui organise la soirée était satisfaite du déroulement.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>e</sup> Adjointe au Maire**

- **Rue de la Verdure et rue du Muguet**

Comme annoncé par Edith ci-dessus le nouveau plan de circulation en test a été mis en place début juillet. Pour rappel, ces deux rues sont actuellement en sens unique (de la rue de Strasbourg vers la rue de la Hardt). Un questionnaire a été distribué aux habitants début septembre pour avoir leur ressenti sur un certain nombre de points. 75% de réponses nous sont parvenues. Une nouvelle réunion publique aura lieu pour un débat ouvert.

- **RCSC**

Depuis le dernier conseil la RCSC a assuré la mission de sécurisation du défilé de la fête nationale le samedi 12 juillet. Le parcours avait été modifié pour une meilleure sécurisation et tout s'est bien passé pendant le défilé. Par contre, lors du feu d'artifice, quelques personnes se sont approchées trop près du pas de tir, mais les membres de la RCSC se sont chargés de les sécuriser rapidement. La sécurisation de cette zone sera prévue d'emblée l'année prochaine

- **Fête des Aînés**

La commission s'est réunie pour le choix du menu. Cette année la classe 1959 sera intégrée et dans deux ans ce sera le cas de l'année 1960 (problème de places dans la salle).

- **Divers**

- > La commission environnementale transfrontalière se réunira demain sur le site d'ALSACHIMIE.
- > L'entreprise Euroglass a accepté une visite d'usine, le 20 novembre, pour tous les membres du conseil municipal et les extra-communaux qui seront destinataires d'une invitation à laquelle il faudra répondre rapidement en cas de souhait de participation.

**Linda MANA** aimerait savoir si la 2<sup>e</sup> possibilité de circulation, soit un passage à double sens dans la rue du Muguet, pourrait entrer en vigueur avant la réunion publique ou après ?

**Edith ZANINETTI** juge qu'elle pourrait entrer en vigueur après la réunion publique.

**Linda MANA** prévient que certaines priorités à droite, comme celle de la sortie du lotissement n'est respectée que par 2 véhicules sur 10 au grand maximum. Elle réitère qu'il faut s'avancer sur la route à la sortie du lotissement car l'arbre, faisant obstacle à une visibilité sécuritaire minimale, est toujours présent. Quant aux buissons, bien que taillés, ils prennent eux aussi beaucoup de place.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 11**  
**Divers**

**Anniversaires juillet**

M. THUET Jean Claude 80 ans  
Mme MICHEL Viviane 80 ans  
Mme MONIN Yvette 85 ans  
Mme SEILLER Louise 80 ans  
Mme KLINZING Jeanne 99 ans  
Mme OTTERMANN Germaine 97 ans  
Mme JOUBIN Annie 91 ans  
M. LEMOINE Raymond 97 ans  
Mme EDEL Yvonne 95 ans

**Anniversaires Août**

M. HIRSOUT André 80 ans  
M. PIERQUET René 94 ans  
M. ALBIETH Michel 80 ans  
Mme BEHE Lucie 97 ans  
M. MUNSCHY René 85 ans

**Noce de diamant - Juillet**

M. et Mme ALLARD Max 60 ans de mariage

**Noce de palissandre - Août**

M. et Mme LERCH Gérard 65 ans de mariage

## INFORMATIONS DES ELUS

**Le Maire** informe que :

- L'opération « chenilles » va débiter au mois d'octobre. Anais y travaille avec la chargée de communications du Diaconat.
- Le 3 octobre a lieu une exposition à Neuenburg, sur l'histoire de Julius Leber, alsacien né à Bisheim dans une Alsace allemande, résistant exécuté par les nazis.

**Anne DABRY** demande quel est le stade d'avancement pour le projet de parc de la salle des fêtes.

**Edith ZANINETTI** expose que Bantzenheim aurait pu être en première place pour ce projet, mais a été dépassée par Fessenheim qui a installé le même parc avec les mêmes jeux d'eau. Des marchés sont attendus pour pouvoir lancer les travaux et il est à espérer que cela puisse se faire rapidement.

**Bernard RAILLARD** signale que plusieurs membres de Bantzenheim ont contribué à la préparation de l'exposition TRINAT sur Chalampé, à laquelle participent 89 exposants les 26, 27 et 28 septembre. Des pancartes publicitaires ont signalé l'événement invitant les habitants de Bantzenheim à le découvrir.

**Daniel GODINAT** fait part qu'au niveau du manque de places au périscolaire de Bantzenheim, il lui a été demandé s'il n'était pas possible de déplacer la ludothèque à la Maison Pour Tous pour gagner un minimum de place au niveau du périscolaire.

**Le Maire** interroge Daniel Godinat et précise bien qu'aujourd'hui il n'y a plus d'enfants en attente. Par ailleurs la salle de couture de la MJC sert de salle de repas.

**Jean-Marc PILOT** convient que cette même idée est en train de murir au sein de la municipalité. Le déplacement de la ludothèque permettrait au périscolaire de bénéficier d'un bâtiment adapté et de régler la problématique des locaux en matière de propriété, de décisions, etc. Il est à rappeler que la compétence m2A sur le périscolaire lui confère également la gestion des bâtiments. Des propositions ont été faites avec la prévision de déplacer la ludothèque pour pouvoir libérer également la partie MJC. A Chalampé des travaux sont en cours pour permettre une meilleure répartition des enfants entre Chalampé et Bantzenheim.

**Edith ZANINETTI** fait part d'une demande également faite par le personnel de la SPLEA, de pouvoir disposer des locaux actuellement occupés par la ludothèque en raison d'un problème lié au nettoyage à effectuer après la prise des repas. Actuellement les enfants doivent patienter puisqu'il n'est pas possible de faire des jeux pendant le temps du nettoyage. Avoir un endroit précis pour le partage des repas et un autre espace dédié aux jeux seraient bienvenus.

**Guillaume SEVIN** parle de Bantzenheim qui rayonne en deux ou trois petits clins d'œil :

- Ayant été sollicité pour donner un coup de main le 14 juillet dernier, il a réceptionné un courrier du Ministère des Armées qui lui a adressé des félicitations et de chaleureux remerciements pour sa participation.
- Une rencontre avec Alexis de Valence de Minardière, dont le grand-père était l'aide de camp du Général Leclerc dans la libération de Strasbourg, autour de discussions sur la Mémoire et de futures expositions, lui ont laissé entrevoir d'intéressants projets.

**Linda MANA** a été interpellée par rapport au pôle médical. Deux ou trois personnes souhaitent savoir s'il y a eu une priorisation de la patientèle convenue avec les médecins. Les patients de ces médecins rixheimois seraient-ils prioritaires, annulant pour certains habitants de Bantzenheim toute possibilité de consultation en cas de besoin ?

**M. le Maire** déclare que beaucoup de patients ont effectivement suivi leur médecin. Une convention signée avec les médecins précisait bien qu'ils doivent intégrer les patients de Bantzenheim et ils se sont engagés dans cette démarche. Un neurologue pourrait s'installer également prochainement au pôle de santé.

**Frédéric BRENDER** rebondit en expliquant que le seul document qui lie la municipalité à ces médecins est un bail de location. Mais hormis l'attente pouvant aller jusqu'à 5 heures chez ces généralistes, personne n'est rejeté (propos confirmés par Dominique Rueff en consultation le matin même). La priorisation est clairement un leurre.

**Linda MANA** revient sur la rue de la Verdure. Elle trouve regrettable qu'on puisse s'amuser à tourner les panneaux provisoires dans l'autre sens ou les balancer sur le terrain de foot.

**Le Maire** signale que les agents du service technique remettent en place ce qui doit l'être lors d'une tournée matinale quotidienne.

M. le Maire clôt la séance à 22h30